



Bulletin municipal

Tendon  
2021

# SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
TENDON PRATIQUE	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES	4
DELIBERATIONS DU CONSEIL	7
ÉTAT CIVIL 2020	18
COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 – BUDGET 2020	19
LA FORET COMMUNALE	22
LE PÉRISCOLAIRE	24
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TENDON	26
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU	28
COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS (CSBI)	29
LE MOT DU CORRESPONDANT DÉFENSE	30
LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE	31
LISTE DES AGRICULTEURS – HÉBERGEURS – GÎTEURS	32
L'ASSOCIATION FAMILIALE	36
L'AMICALE LAÏQUE	38
L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	41
LE CLUB DES CASCADES	42
LA SOCIETE DE PECHE VOLOGNE-BARBA	43
LA LÉGION VOSGIENNE TENDON - FAUCOMPIERRE	44
L'ASSOCIATION DING DINGUE DEUCHE	46
L'ASSOCIATION LES RAISINS	47
L'ASSOCIATION STARS D'1 SOIR	48
L'AMICALE DES DONNEURS DU SANG	49
LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNEE 2021	

# LE MOT DU MAIRE

Le bulletin municipal annuel demeure un outil de liaison essentiel avec les habitants de Tendon ou les résidents secondaires car il reprend toute la vie municipale de l'année écoulée et donne un maximum d'informations utiles à disposition permanente chez soi. Relater l'année 2020 écoulée pourrait être rapide face à la mise sous cloche de notre quotidien, mais peut se révéler très long si on entre dans le détail des décisions qu'il a fallu prendre parfois chaque semaine pour organiser le fonctionnement des services (Mairie, école, accueil périscolaire, ...).

Par ailleurs, la vie associative a été stoppée et les relations humaines entretenues et favorisées par chaque manifestation n'ont pu avoir lieu, renvoyant chacun et chacune d'entre nous à sa vie « confinée », « semi-confinée », en tous les cas, peu épanouissante. Nous vous remercions pour l'attitude responsable et solidaire adoptée durant le confinement, avec le souci des autres et l'entraide souvent mise en œuvre.

Je voudrais d'abord, au nom de la nouvelle équipe municipale en place depuis mai 2020, vous souhaiter le meilleur pour 2021 ; c'est important de continuer d'aspirer à de belles choses et de jouir d'une bonne santé, en regardant devant pour être à même de surmonter les difficultés que l'on risque de rencontrer. Cet optimisme doit nous aider à mieux vivre collectivement dans notre village en retrouvant au plus vite des vrais moments de rencontre et de chaleur humaine, ce que ne pourront jamais nous procurer les réseaux dit « sociaux » ...

Du côté de la gestion communale, je ne vais pas vous livrer les inquiétudes du moment en détaillant par exemple, les problèmes de recettes forestières à venir avec un dépérissement important (scolytes, changement climatique) et donc la capacité à investir qui va se réduire inévitablement. La crise économique actuelle va également avoir des répercussions sur nos communes dans les prochaines années. Nous allons nous attacher à poursuivre une gestion rigoureuse des deniers publics avec l'entretien de l'existant (routes, bâtiments, ...), la mobilisation des équipes salariées pour un service de qualité et des investissements raisonnés tenant compte de nos capacités financières.

Vous découvrirez également en fin de bulletin un calendrier des manifestations comportant plein d'hypothèses sur la tenue d'évènements ou non. Les membres actifs des Associations ont dû supprimer l'essentiel des dates prévues au calendrier 2020 et ne pouvaient plus se réunir en bureau ou en conseil d'administration. L'équipe municipale viendra en appui logistique et financier aux Associations pour remobiliser toutes les énergies et retrouver cette envie de créer du lien entre les Todas et bien au-delà de nos limites communales. S'il faut reprendre la formule souvent employée du « monde d'après », formulons ici le vœu qu'il puisse être encore plus beau que celui d'avant sur ce sujet de l'animation villageoise.

Je ne manquerai pas de saluer ici la mémoire de Jean PARADIS, disparu bien trop vite et qui me disait encore fin décembre, qu'il faudrait compter jusqu'à Pâques avant de reprendre les activités du Club des Cascades. Alors, nous allons imaginer que courant avril ou début mai, la salle polyvalente pourra à nouveau s'animer de joueurs de scrabble, belote, tarot, ... pour saluer l'investissement réalisé depuis plusieurs années dans la relance du Club qui avait pu réaliser son loto en février 2020.

L'expérience de ces moments difficiles doit nous conforter dans le fait que nous pourrons reprendre vite notre vie normale de villageois en partageant dès que possible des moments simples de convivialité, de partage, de discussion pour le bien de tous.

Bonne année 2021 et prenez soin de vous  
Gérard CLEMENT

## TENDON PRATIQUE

### LA MAIRIE

✉ 23, Route des Cascades

☎ 03.29.66.66.01

Site Internet : [www.tendon.fr](http://www.tendon.fr) avec lien direct sur l'adresse mail de la Mairie

Mail : [communetendon@wanadoo.fr](mailto:communetendon@wanadoo.fr)

🕒 Le secrétariat est ouvert au public les mardis matin de 9 h 00 à 12 h 00 et jeudis après-midi de 14 h 00 à 18 h 30

Les permanences du maire et des adjoints se tiennent les jeudis après-midi, et sur rendez-vous.

🏠 La salle polyvalente peut être réservée en mairie, 1 mois à l'avance.

### L'ECOLE

✉ 1, Place de la mairie

☎ 03.29.66.66.02

Directrice : Laurence Brasseur

✓ **Les inscriptions à l'école se font en mairie, les documents à fournir : justificatif de domicile, livret de famille, certificat de vaccination, certificat médical en cas d'allergie alimentaire**

### SERVICES D'INFORMATION ET DE SECURITE

⇒ L'AIDE SOCIALE : Notre commune dépend de la circonscription de **Gérardmer / Assistante sociale : 03.29.63.66.66.**

*Vous pouvez également contacter le Centre Communal d'Action Sociale de la commune en cas de difficultés particulières, qui pourra envisager avec vous des solutions, vous accompagner dans les démarches administratives, ou relayer votre demande auprès des services adaptés.*

⇒ L'AIDE AUX PERSONNES AGEES : Vous pouvez contacter le **CLIC de Remiremont** (Centre Local d'Information et de Coordination) **03.29.38.53.20** pour les services à domicile, les démarches administratives ou les prestations sociales. Mail : [clic@vosges.fr](mailto:clic@vosges.fr)

⇒ LE CONSEIL AUX FAMILLES ET ASSISTANTS MATERNELS : Vous pouvez contacter le RAM (Relais d'Assistants Maternels) de Gérardmer au **06.37.97.15.78.**

Mail : [ram-secteurgerardmer@hautesvosges.fr](mailto:ram-secteurgerardmer@hautesvosges.fr)

⇒ DECHETTERIE : Voir le site internet de la CCHV : [Contact@cchautesvosges.fr](mailto>Contact@cchautesvosges.fr)

⇒ GENDARMERIE DE BRUYERES : **17 / 03.29.50.10.17**

⇒ POMPIERS : **18 ou Chef de Centre Lionel VILLAUME au 03.29.37.65.43.**

### CORRESPONDANT DE PRESSE

Christine BOON est à votre disposition pour relater vos informations et manifestations dans le quotidien « Vosges Matin ».

Nous la remercions ici de sa disponibilité, de son apport en crédit photo de la couverture des évènements et conseils municipaux

Les articles sur TENDON paraissent dans **l'édition de SAINT DIE MASSIF DES VOSGES**

Nous remercions également les habitants qui ont donné des photos pour alimenter ce bulletin.

**ACTUALITÉS, ACTIONS, PROJETS**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

• **RESISTANCE : UN FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS AFFECTÉES PAR LA CRISE SANITAIRE**

La CCHV s'est engagée, aux côtés de la Région Grand Est, des départements et de la Banque des Territoires, à accompagner les besoins de trésorerie des entreprises et associations affectées par la crise sanitaire.

Il s'agit d'un complément des autres dispositifs, opérés par l'État et les collectivités territoriales, permettant une intervention « de dernier ressort ».

Le fonds Résistance intervient en dernier recours :

- si l'entreprise ou l'association employeuse ne peut pas bénéficier d'un prêt bancaire ;
- si elle n'est pas éligible aux mesures d'accompagnement proposées par la Région, sous forme de prêt rebond via Bpifrance (pour les entreprises) ou aux solutions de financement opérées via France Active (pour les associations).

L'aide versée est une avance de trésorerie, remboursable, avec un différé d'un an, semestriellement sur les 2 années suivantes.

Pour connaître le montant de l'aide et les conditions générales, rendez-vous sur le site internet de la région Grand Est et tapez « Résistance » dans le moteur de recherche.

Pour bénéficier de ce fonds, créez votre compte et déposez votre dossier sur la plate-forme dédiée, à l'adresse suivante : [resistance.grandest.fr](http://resistance.grandest.fr)

Une pré-instruction de votre dossier sera réalisée par le service Développement économique de la CCHV.

**Votre contact**

Service Développement économique de la CCHV  
03 29 61 82 36 / [conomie@cchautsvosges.fr](mailto:conomie@cchautsvosges.fr)

**GESTION DES DECHETS**

• **DÉSORMAIS, LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE SE TRIENT ET SE RECYCLENT !**

Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2021, tous les emballages ménagers en plastique se trient dans les Vosges et seront recyclés pour connaître une nouvelle vie.

Les 300 sites de tri du territoire de la CCHV et leurs conteneurs « Mélange multi matériaux » attendent avec impatience votre pot de yaourt, barquette en plastique de charcuterie ou de viennoiserie, barquette en polystyrène de viande ou de fromage, film étirable plastique... !

Ces matériaux en plastique représenteront une augmentation d'environ 20% du volume des déchets déjà triés. Cela nécessite des adaptations dans la fréquence de collecte des conteneurs et, en renfort matériel, la création de nouveaux sites de tri dans certaines zones du territoire.

Pour faciliter le geste de tri et absorber ces nouveaux volumes, la CCHV a fait l'acquisition, en 2020, d'une quarantaine de conteneurs supplémentaires et va, en concertation avec les communes, installer des sites de tri supplémentaires.

**Pour tout savoir sur les nouvelles consignes de tri :**

[www.cchautsvosges.fr](http://www.cchautsvosges.fr), rubrique VIVRE, page TRI DES DÉCHETS

Un doute sur un déchet, utilisez le moteur de recherche en page d'accueil du site internet d'EVODIA (Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action) : [www.evodia.org](http://www.evodia.org)

**Votre contact**

Jean-David SAGER : 03 29 27 29 04 / [jdsager@cchautsvosges.fr](mailto:jdsager@cchautsvosges.fr)

## ● COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS

La communauté de communes, en partenariat avec l'association L'ABRI, met à votre disposition un service d'enlèvement des objets encombrants, opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ce pour trois ans. Au vu du succès rencontré, les élus de la CCHV ont décidé de prolonger ce service en 2021.

Ce service est réservé aux particuliers, est gratuit. Il peut être effectué deux fois par an et par adresse. Types d'encombrants acceptés : table, sommier, matelas, armoire démontée, cuisine, canapé, salon de jardin, cuisinière, réfrigérateur, vélo, poussette, outil thermique, sanitaire, radiateur, tondeuse... (100 kg maximum par objet).

### **Vous souhaitez demander un enlèvement ?**

Contactez le service d'accueil de la CCHV au **03 29 27 29 04** (du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h). Après validation de la liste des objets à collecter, l'association L'ABRI vous rappellera dans les 20 jours pour fixer une date d'enlèvement dans le mois qui suit.

La veille de la collecte, vous déposerez vos objets encombrants devant votre domicile, sur le domaine public (trottoir, bord de route...), à partir de 6h, ou la veille au soir.

Pour des raisons d'organisation, seuls les déchets encombrants enregistrés lors de l'appel seront enlevés.

## ● DES COMPOSTEURS À TARIF PREFERENTIEL

Le compostage est un excellent moyen pour réduire le volume et le poids de votre poubelle d'ordures ménagères, tout en valorisant les déchets biodégradables de votre ménage.

La CCHV s'est engagée dans un programme de réduction des déchets ménagers en aidant financièrement les usagers pour l'acquisition d'un composteur.

Pour bénéficier d'un tarif préférentiel et retirer votre composteur, munissez-vous du bon de commande complété et rendez-vous aux déchèteries de Gérardmer ou de Saulxures-sur-Moselotte.

La facture du composteur sera ensuite envoyée à votre domicile par le Trésor Public.

### **Se procurer le bon de commande :**

- sur le site de la CCHV, rubrique VIVRE, catégorie DÉCHETS, page RÉDUIRE MES DÉCHETS ;
- à l'accueil de la CCHV, 16 rue Charles de Gaulle à Gérardmer.

## **ENVIRONNEMENT**

---

### ● **PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL), TOUS CONCERNÉS !**

Préserver les ressources énergétiques, lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air, réduire notre impact sur l'environnement, limiter les dépenses énergétiques, tout en améliorant la qualité de vie des habitants et en renforçant la compétitivité des entreprises : voilà l'ambition du futur PCAET de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le PCAET est mutualisé avec les Communautés de de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et des Ballons des Hautes-Vosges. L'engagement de chacun est au cœur de cette action. Ainsi les communautés de communes, communes, entreprises et habitants contribueront, en commun, à atteindre les objectifs du PCAET :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- réduire la consommation d'énergies fossiles ;
- augmenter la part des énergies renouvelables ;
- contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique.

Un PCAET comprend différentes phases.

1. Un diagnostic : état des lieux sur les volets Climat, Air, Energie
2. Une stratégie territoriale : définition de priorités et d'objectifs
3. Un programme d'actions : définition d'actions concrètes pour atteindre les objectifs (Qui ? Quand ? Comment ?)
4. Un dispositif de suivi et d'évaluation : définition d'indicateurs pour évaluer la réalisation des actions
5. Une évaluation environnementale : mesure des incidences

À ce jour, la CCHV a réalisé son diagnostic. Le territoire consomme 50% d'énergie fossile, pour une consommation totale de 1210GWh/an, soit 33MWh/habitant/an.

Pour ce qui est de la dépense énergétique, elle s'élève à 100M d'euros par an, soit 2700€/habitant/an.

Le diagnostic Air Énergie Climat est consultable sur le site internet de la CCHV, rubrique ACTIONS ET PROJETS, page PCAET.

La prochaine étape sera la préparation d'un programme d'actions sur six ans, avec la contribution d'acteurs de la société civile (chefs d'entreprise, membres d'associations...).

Les habitants pourront apporter leur contribution et exprimer leur avis lors d'un temps de consultation prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

## • ENERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT : DEUX SERVICES

Bâtir ou rénover en réduisant l'empreinte écologique des logements, répondre aux besoins des ménages modestes et des personnes en difficulté en matière d'habitat, équilibrer et structurer le territoire, réhabiliter le bâti et les centres bourgs... ce sont quelques-uns des enjeux et objectifs des Plans de paysage de la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV). Pour accompagner les résidents du territoire dans leurs projets, la CCHV a mis en place une politique locale de l'habitat qui s'articule autour de deux dispositifs.

### 1. LES PERMANENCES ARCHITECTURE

Les architectes du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges (CAUE) vous conseillent dans le domaine de la construction, de l'aménagement ou de la rénovation. Ce service à domicile, gratuit et personnalisé, vise à promouvoir des aménagements de qualité et une architecture innovante, respectueuse de nos paysages.

**Pour prendre rendez-vous, contactez Charles CLAUDEL 03 29 24 27 87 / cclaudel@cchautsvosges.fr**

### 2. LES AIDES FINANCIÈRES HABITER MIEUX

En lien avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la CCHV participe au programme Habiter Mieux qui vous permet d'obtenir une aide financière (sous condition de ressources de votre foyer), ainsi qu'un accompagnement personnalisé, pour vos travaux de rénovation thermique. L'objectif est de réduire votre consommation d'énergie de 25 %.

Pour engager la démarche, remplissez le questionnaire téléchargeable sur le site de la CCHV rubrique VIVRE, catégorie HABITAT, page HABITER MIEUX et le transmettez à l'ANAH.

Un organisme agréé vous contactera ensuite pour établir le diagnostic gratuit de votre situation, sans engagement de votre part.

#### Votre contact

Agence nationale de l'habitat — 22-26, Avenue Dutac — 88026 EPINAL Cedex  
03 29 69 13 76 (lundi à vendredi : 9h → 11h30) / anah@vosges.gouv.fr

## SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La CCHV soutient les associations qui développent des projets en faveur du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

Faire une demande de subvention, contactez :

Estelle LANOIX : 03 29 27 29 04 / elanoix@cchautsvosges.fr

Infos et règlement d'attribution des subventions : [www.cchautsvosges.fr](http://www.cchautsvosges.fr), rubrique VIVRE, catégorie SUBVENTIONS, page SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Le RAM est un lieu d'informations, de rencontres, d'écoute pour tous. C'est un service d'accueil pour les parents employeurs, les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants.

Les parents trouvent au RAM, les informations pratiques pour la garde de leurs enfants :

- des renseignements sur les démarches administratives suite à l'embauche d'un assistant maternel (contrat de travail, mensualisation, déclaration Pajemploi, aides financières...);
- un accompagnement dans le statut, les droits et les obligations d'employeur.

Les assistant(e)s maternel(le)s bénéficient de conseils indispensables à leur profession :

- des informations sur le statut, les droits et les obligations de salarié ;
- un accompagnement dans les pratiques professionnelles ;

une aide dans les relations avec les parents employeurs et les enfants.

Les enfants, accompagnés de leur assistant(e) maternel(le), profitent d'un espace de jeux adapté à leur âge.

Le RAM est un service itinérant qui est apte à se rendre dans la commune de son choix pour animer des ateliers, organiser des conférences et tenir des réunions.

#### Votre contact

Aurélien WALLOIS : 06 37 97 15 78 / ram-secteurgerardmer@cchautsvosges.fr

## AIDES AU Bafa - Bafd

La CCHV attribue une aide à la formation Bafa et Bafd. Pour tout renseignement contactez la CCHV

### CONTACT CCHV

- Accueil : 16, rue du Général de Gaulle, Espace du Tilleul (2<sup>ème</sup> étage), Gérardmer  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h30-17h00.
- Téléphone : 03 29 27 29 04 / Mail : [contact@cchautsvosges.fr](mailto:contact@cchautsvosges.fr) - Site internet : [www.cchautsvosges.fr](http://www.cchautsvosges.fr)
- Adresse postale : Communauté de Communes des Hautes Vosges — BP 60091 — 88 403 Gérardmer Cedex

# DELIBERATION DU CONSEIL

## SEANCE DU 07 FEVRIER 2020

### \* COMPTE DE GESTION 2019

APPROUVE à l'unanimité des membres votants les comptes de gestion 2019 établis par Monsieur GEORGES Sylvain  
– Assainissement, Commune et Forêts

### \* COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ASSAINISSEMENT

#### Résultat réalisation 2019

##### Fonctionnement :

Recettes : 6629.03€

Dépenses : 9094.57€

##### Investissement :

Recettes : 4771.40€

Dépenses : 1920€

##### Résultat 2019 :

Déficit de fonctionnement : - 2465.54€

Excédent d'investissement : 2851.40 €

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2019

Il est procédé au vote

Le compte administratif ASSAINISSEMENT 2019 est adopté à l'unanimité

### \* COMPTE ADMINISTRATIF 2019 FORÊTS

#### Résultat réalisation 2019

##### Fonctionnement :

Recettes : 65125.87

Dépenses : 30475.74€

##### Investissement :

Recettes : 10353.44€

Dépenses : 81324.72€

##### Résultat 2019 :

Excédent de fonctionnement : 34650.13€

Déficit d'investissement : - 70971.28€

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2019

Il est procédé au vote

Le compte administratif FORETS 2019 est adopté à l'unanimité

#### Résultat réalisation 2019

##### Fonctionnement :

Recettes : 568726.67€

Dépenses : 485666.80€

##### Investissement :

Recettes : 91227.77€

Dépenses : 135337.45€

##### Résultat 2019 :

Excédent de fonctionnement : 83059.87€

Déficit d'investissement : -44109.68€

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2019

Il est procédé au vote

Le compte administratif COMMUNE 2019 est adopté à l'unanimité

#### **\* PROGRAMME D'ACTION ONF 2020**

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2020,

DECIDE l'inscription de :

Fonctionnement : 4150 € HT

Investissement : 1720 € HT

DONNE délégation au Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget

#### **\* AFFECTATION DE RESULTAT ASSAINISSEMENT**

DECIDE l'affectation des résultats 2019 – Assainissement

Fonctionnement : 3018.13 €

Investissement : 105412.41 €

#### **\* AFFECTATION DE RESULTAT FORETS**

DECIDE l'affectation des résultats 2019 – FORETS

Fonctionnement : 218624.37€ recettes

Investissement : - 77566.12 € dépenses

Compte 1068 : 88566.12€

#### **\* AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE**

DECIDE l'affectation des résultats 2019 – COMMUNE

Fonctionnement : 183787.08€ recettes

Investissement : 18040.50 € recettes

#### **\* MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET**

DECIDE de porter la durée hebdomadaire de service à partir du 01.02.2020 de Mme DIDIER Jennifer à 16h au lieu de 10h après accord du Comité Technique en date du 21.01.2020 et de l'intéressée en date du 12.12.2019. Cette modification intervient suite l'arrêt d'un contrat de travail durant la période d'essai à l'initiative du salarié en date du 31.12.2019.

#### **\* MONTANT PARTICIPATION AU REPAS DES AINES**

DECIDE de fixer à 30 € la participation au repas des aînés pour le Maire, les adjoints et invités des aînés et à 20€ la participation pour les conseillers municipaux.

#### **\*CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE CENTRE DE GESTION**

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel contractuel par le centre de gestion.

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec le Président du centre de gestion ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG88, en fonction des nécessités de services.

DIT que les dépenses nécessaires seront autorisées après avoir été prévues au budget 2020

#### **\*CREATION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE**

APPROUVE la création d'un Espace Naturel Sensible en partenariat avec le conservatoire d'Espaces Naturels Lorraine par la mise en place d'un périmètre de préemption au titre des ENS sur une partie du territoire de la commune afin de préserver, valoriser et sauvegarder une diversité biologique nécessaire.

Cet ENS sera mis en place sur une surface totale de 13ha 47 a 41.

La commune et le Conservatoire d'Espaces naturels Lorraine feront l'acquisition en cas de vente des parcelles

Acquisition par la commune : F28-F29-F32-F34-F35-F38-F39-F628 et F629

Acquisition par le conservatoire d'espaces naturels Lorraine : F36-F37-F40-F41-F43-F49-F48-F47-F46-F45-F44.

Une demande de subvention pourra être faite auprès du Conseil Départemental qui accompagne techniquement et financièrement les projets de préservation des ENS

#### **\* ACHAT PARCELLES FORESTIERES**

APPROUVE l'acquisition des parcelles F29 pour un montant de 3000€ et F630 pour un montant de 1900 € d'une superficie totale de 1.557ha appartenant à Mme CRUGNOLA Marie Louise.  
La parcelle F29 fait partie de la zone ENS de la Pierre Le Lièvre.

**\* ACHAT PARCELLES FORESTIERES**

DECIDE d'exercer son droit de préférence pour l'acquisition de la parcelle F299 d'une superficie de 1ha 22a 70 appartenant à Mme WISSEMBERG Nicole pour un montant de 13 000€.

**\* DROIT DE PREEMPTION**

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption pour la parcelle F 278 appartenant à Monsieur HUBERT PIERRE.

## SEANCE DU 07 FEVRIER 2020

**\* ELECTION DU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 et L2122-17

M. Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après appel des candidatures, il est procédé au vote ;

Les résultats sont les suivants :

- Suffrage exprimés : 15

- Majorité absolue : 8

- Vote nul : 1

Monsieur Gérard CLEMENT : 14 voix

**Monsieur Gérard CLEMENT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

**\*ELECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 et L2122-17

Il est procédé sous la présidence de Monsieur CLEMENT, élu Maire à l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint,

Premier tour du scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin dans l'urne : 15

A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Madame BREVOT Sandrine : 15

**Mme BREVOT Sandrine ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 1<sup>ère</sup> adjointe et a été immédiatement installée**

**ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 et L2122-17

Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint :

Premier tour du scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin dans l'urne : 15

A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur CHARTON Bruno : 15

**M CHARTON Bruno ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installé**

**\* ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 et L2122-17

Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint :

Premier tour du scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin dans l'urne : 15

A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

**\* DELEGUES SI DISTRIBUTION D'EAU DES COMMUNES DE FAUCOMPIERRE TENDON XAMONTARUPT**

Après avoir voté au scrutin secret ont été élu délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de distribution d'eau des communes de Faucompierre Tendon Xamontarupt

Délégués titulaires : Monsieur CHARTON Bruno 13 voix

Monsieur PIERRE Dominique 13 voix

Délégués suppléant : Monsieur HOUOT Jérôme 13 voix

**\* DELEGUES COMMISSION SYNDICALE BIENS INDIVIS TENDON-FAUCOMPIERRE**

Après avoir voté au scrutin secret ont été élus délégués de la commune à la Commission Syndicale des Biens Indivis Tendon-Faucompierre

- Monsieur BEGEL David 15 voix

- Monsieur RUBBEN Mathieu 15 voix

- Monsieur VAUCHEL Gérard 15 voix

**\* DELEGUES SI SCOLAIRE ET SPORTIF DU SECTEUR DE LE THOLY**

Après avoir voté au scrutin secret ont été élus délégués de la commune au SI Scolaire et Sportif du secteur de Le Tholy

- Monsieur LALEVEE Cédric 15 voix

- Monsieur LALLEMANT Emmanuel 15 voix

**\* DELEGUES COMMUNAUTE DE COMMUNE DES HAUTES VOSGES**

Conformément à la règle concernant les communes de moins de 1000 habitants, Monsieur Gérard CLEMENT, maire et Mme THIERIOT-BREVOT Sandrine, 1<sup>ère</sup> adjointe sont les conseillers communautaires au sein de la Communauté de Commune des Hautes Vosges

**\* CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur Gérard VAUCHEL reprend la fonction de correspondant Défense de la commune, poste occupé lors du précédent mandat

**\* PROGRAMME VOIRIE 2020**

RETIENT le devis de l'entreprise STPI pour un montant de 14203.50€ HT – 17044.20€ TTC pour le programme voirie 2020 :

-Chemin du fossard

-Chemin de la rose

-Chemin de la Poirie

**\* CONTRAT SALARIE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié aux obligations suite à la crise sanitaire actuelle.

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité jusqu'à la fin de l'année scolaire soit du 02.06.2020 au 03.07.2020 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 26 heures

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

La rémunération de l'agent sera calculée par référence de l'indice brut 350 du grade de recrutement.

PRECISE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

**\* TRAVAUX TAMPON**

ACCEPTTE le devis de l'entreprise PEDUZZI pour le remplacement et le scellement de tampon sous chaussée pour un montant de 2115€ HT – 2538€ TTC

# SEANCE DU 26 JUIN 2020

## \* BUDGET PRIMITIF 2020 ASSAINISSEMENT

VOTE le budget primitif 2020 – Assainissement

- Dépense de fonctionnement : 8830€
- Recette de fonctionnement : 8918.13€
- Dépense d'investissement : 21 000€
- Recette d'investissement : 111242.41€

## \* BUDGET PRIMITIF 2020 FORETS

VOTE le budget primitif 2020 – Forêts

- Dépense de fonctionnement : 51450€
- Recette de fonctionnement : 235074.37€
- Dépense d'investissement : 135066.12€
- Recette d'investissement : 135066.12€

## \* BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

VOTE le budget primitif 2020 – Commune

- Dépense de fonctionnement : 508835.50€
- Recette de fonctionnement : 636887.08€
- Dépense d'investissement : 121790€
- Recette d'investissement 121790€

## \* TAXES DIRECTES LOCALES 2020

VOTE le taux d'imposition pour les taxes directes locales

- Taxe d'habitation 23.33%
- Taxe foncière (bâti) 12.74%
- Taxe foncière (non bâti) 23.52%
- CFE-Cotisation foncière des entreprises 23.89%

## \* INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

DECIDE de maintenir les indemnités dans la tranche des communes de moins de 500 habitants alors que la commune est officiellement placée dans la tranche supérieure de 500 à 900 habitants.

ACCEPTTE à l'unanimité l'indemnité du Maire à 21% et l'indemnité des adjoints à 8,20% de l'indice brut terminal de l'indice indiciaire de la fonction publique payable au trimestre.

## \* SUBVENTION D'EQUILIBRE

APPROUVE la subvention de 10 000€ à la Commission Syndicale des Biens Indivis.

## \*SUBVENTION D'EQUILIBRE

APPROUVE la subvention de 1900€ pour l'assainissement.

## \* ACHAT ORDINATEUR

RETIENT le devis d'INFO – BC pour l'achat d'une TOUR HP Windows 10 pour un montant de 560€ HT

## \* TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

RETIENT le devis de la société CITEOS pour le remplacement de 4 lampadaires de la rue de la clé par des lampadaires LED pour un montant de 3675 € HT – 4410 €TTC

## \* CONTRAT COPIEUR ECOLE

RETIENT le devis de la société BUROLOR pour la location du copieur pour un montant de location par trimestre de 216 € HT, contrat copie noire par trimestre de 33 € HT, contrat copie couleur par trimestre 44€ HT, contrat service par trimestre

15 € HT soit 1232 € HT par an.  
Location de 21 trimestres

#### \* SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

- Amicale laïque : 350€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 350€
- Association Familiale : 350€
- Club des Cascades : 100€
- Ding Ding Deuche : 50€
- Société de Chasse : 50€
- Légion Vosgienne : 850€
- Amicale du Maquis du Haut Bois : 50€
- Club de tennis de table ES Thaon-Cheniménil : 50€
- Société de pêche : 50€
- Donneurs de sang : 100€
- Prévention Routière : 250€
- Association « Les Raisins » : 50€
- Le combat d'Antoine : 50€
- Comité de coordination des ass. Patriotique de St Antoine en Vologne : 50€
- Solidarité paysans Lorraine : 50€

#### \* SUBVENTION 2020 « Parapluie des Petits »

APPROUVE le versement d'une subvention de 0.60€/h/enfant pour le fonctionnement de la crèche « Parapluie des Petits » de Docelles. Pour 10051h de présence pour 14 enfants durant l'année 2019 la participation est de 5025.50€

#### \* FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

DECIDE la formation des Commissions municipales – Le maire étant le Président de toutes les commissions – Election à mains levées.

**VOIRIE-SECURITE** : B.CHARTON, D.PIERRE, C.LALEVEE, B.MOUHAT, J.HOUOT

**FORET** : M.RUBBEN, E.LALLEMANT, B.CHARTON, D.LATHUILLIERE, J.HOUOT

**SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE** : C.AUBERT, J.HANESSE-RAMOND, S.THIERIOT, D.BEGEL, F.GREMILLET.

**CONSEIL D'ECOLE** : C.AUBERT, E.LALLEMANT

**BATIMENTS COMMUNAUX** : D.LATHUILLIERE, J.HANESSE-RAMOND, D.PIERRE, B.CHARTON, F.GREMILLET

**COMITE DES FETES** : B.MOUHAT, G.VAUCHEL, C.LALEVEE, S.THIERIOT

**COMMUNICATION** : G.VAUCHEL, J.HANESSE-RAMOND, C.AUBERT, F.GREMILLET, M.RUBBEN

**CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES** : D.BEGEL, C.LALEVEE

#### \* DELEGUES SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES

Après avoir voté, ont été élus délégués de la commune au Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses Vallées

- Délégué titulaire : Gérard CLEMENT 15 voix
- Délégué suppléant : Jeremy HANESSE-RAMOND 15 Voix

#### \* DELEGUES SDANC

Après avoir voté, a été élu délégué de la commune au Syndicat Départemental de l'Assainissement Non Collectif

- David BEGEL 15 Voix

#### \* DELEGUES SDEV

Faute de candidat, l'élection ne peut avoir lieu pour la nomination d'un délégué au Syndicat Départemental d'électrification des Vosges

## SEANCE DU 10 JUILLET 2020

#### \* ELECTIONS SENATORIALES

Après avoir voté, ont été élus comme « grands électeurs » pour représenter la commune aux élections sénatoriales :

- Délégués titulaires : Gérard CLEMENT, Mathieu RUBBEN, Gérard VAUCHEL
- Délégués suppléants : Frédérique GREMILLET, Cédric LALEVEE, Sandrine THIERIOT

# SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2020

## \* TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE

S'OPPOSE au transfert du pouvoir de police spéciale au Président de la Communauté de Communes

## \* TRAVAUX BATIMENT COMMUNAUX

ACCEPTTE le devis de l'entreprise AS Concept pour la fourniture et la pose d'un rideau métallique motorisé pour l'abri de stockage communal pour la somme de 4190€ HT-5028 € TTC

## \* ADHESION COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil prend connaissance de la demande des communes de Gérardmer, Xonrupt-Longemer, Réhaupal, Liezey, Le Tholy, Granges Aumontzey, Le Valtin de quitter la CCHV pour créer une nouvelle Communauté de Communes comme la loi le permet désormais.

Après avoir débattu sur les sujets suivants :

- Pertinence du territoire montagne
- Des bassins de vie et d'emploi et positionnement de la commune de Tendon
- Les compétences actuelles de la CCHV
- Le fonctionnement actuel de la CCHV
- Les dossiers majeurs en cours de traitement actuellement (PCAET, Plan paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique, schéma de développement économique et touristique, politique habitat...)

DECIDE de ne pas se joindre aux 7 communes ayant demandé leur sortie de la CCHV et de continuer de participer aux travaux du bureau, du Conseil Communautaire et des commissions actuellement en place à la CCHV pour mener à bien les dossiers parfois urgents (ex : plan d'actions pour adaptation au changement climatique)

## \* MODIFICATION PLU

ACCEPTTE le devis du Bureau d'étude Éolis pour engager une procédure de Modification du PLU pour un montant de 5700€ HT – 6840€ TTC

La durée de la démarche est d'environ 8 mois

## \* MOTION DE SOUTIEN A L'ADEMAT-H

DECIDE une motion de soutien à l'association ADEMAT-H pour le soutien des services de santé et de proximité.

## \* PRISE EN CHARGE TRANSPORT SCOLAIRE

DECIDE de définir la date du 10 décembre de chaque année pour le dépôt d'une demande de remboursement des frais de transport scolaire pour les collégiens de la commune non scolarisés à Le Tholy et pour les lycéens de moins de 16 ans à l'entrée en classe de seconde à concurrence de 90€.

# SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

## \* COMPETENCE REHABILITATION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Décide d'approuver l'adhésion de notre commune pour la compétence à la carte n°1 du SDANC relative à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : Le syndicat assure dans les limites des adhésions de ses membres la compétence à la carte n°1 et sous réserve de l'accord écrit du propriétaire, les travaux de réhabilitations des installations d'assainissement non collectif

## \* CONTRAT DE TRAVAIL

DECIDE la création à compter du 19.10.2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au vu de l'augmentation de fréquentation du centre aéré dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 5 jours allant du 19.10.2020 au 23.10.2020 inclus.

## \* ADMISSION EN NON VALEUR

Refuse de prononcer l'admission en non-valeur de la créance de 34€41 concernant une facture d'assainissement de 2009. Un mandatement d'office devrait intervenir sur cette somme.

#### **\* VENTE PARCELLE**

Approuve la vente de la parcelle cadastrée 666 section C d'une surface de 1532 m2 pour un montant de 12 256€.  
Les frais d'acquisition restent à la charge de l'acheteur

#### **\* FUSION REGIES CANTINE ET PERISCOLAIRE**

Accepte la fusion de la régie cantine et de la régie garderie en une même régie dénommée « régie cantine et garderie » afin de simplifier la gestion administrative et comptable.  
Cette fusion sera effective au 1 novembre 2020 pour une clôture des régies séparées au 31 octobre 2020.

#### **\* RALLYE VOSGES GRAND EST**

Autorise le passage du Rallye Vosges Grand Est qui se déroulera du 11 au 13 juin 2021 pour l'épreuve spéciale « Le Fossard » sachant que c'est le décalage de l'édition 2020.  
Une réflexion sera menée sur la poursuite de cette activité sportive

#### **\* DELIBERATION MODIFICATIVE**

Suite à une insuffisance de crédit MODIFIE comme suit le BP 2020  
Investissement – Dépenses :  
165 : - 1200€  
202 : + 4610€  
2111 : - 3410€

#### **\* ACHAT POELE PERISCOLAIRE**

Accepte le devis de l'entreprise LEGAY Christophe pour la fourniture d'un poêle à pellet pour le Périscolaire pour un montant de 5765 € HT – 6918 € TTC

#### **\* COMMISSAIRES CCID DE TENDON**

Sont désignés commissaires de la CCID de Tendon :

##### **Commissaires titulaires :**

M.LALEVEE André, M. LALLEMANT Emmanuel, M. BEGEL David, M. CHARTON Bruno, M. RUBBEN Mathieu, M. VIARD Philippe.

##### **Commissaires suppléants :**

M. GUYOT Claude, Mme AUBERT Catherine, M. VAUCHEL Gérard, M. PIERRE Dominique, M. LATHUILLIERE Damien, M FERRY François.

#### **\* MODIFICATION PLU ANNULE ET REMPLACE**

ACCEPTE le devis du bureau d'étude Eolis pour engager une procédure de modification du PLU pour un montant de 6000 € HT – 7200 € TTC  
La durée de la démarche est d'environ 8 mois

## **SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020**

### **1\* Contrat groupe prévoyance et mutuelle**

ACCEPTE de fixer la participation employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 3€ pour le contrat groupe prévoyance maintien de salaire et à 7€ pour le contrat groupe mutuelle.

ACCEPTE l'évolution chaque année pour arriver au montant de 6€ dans le cadre du contrat prévoyance et à 10€ dans le cadre du contrat groupe mutuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024

### **\* Copieur périscolaire**

ACCEPTÉ le devis de Burolor pour la location d'un copieur pour un coût de location de 96€ HT par trimestre, coût contrat copie noire de 28€ HT par trimestre, coût contrat copie couleur de 80€ HT par trimestre, coût contrat service de 24€ HT par trimestre.

### **\* Retrait SDANC**

APPROUVE le retrait de la commune de Moncel-sur-Vair du Syndicat d'Assainissement non Collectif des Vosges

### **\* Adhésion SATESE**

DECIDE d'adhérer au SATESE par le biais d'une convention de 3 ans pour une assistance technique se rapportant au contrôle des installations, l'analyse des sorties d'épandage, l'élaboration du RPQS pour un coût de 61.50€ par an (10 cts par habitant)

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Conseil Départemental.

### **\* RPQS Assainissement**

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

DECIDE de publier et renseigner les indicateurs de performances sur le SISPEA

### **\* Echange parcelles**

ACCEPTÉ l'échange d'accès au presbytère avec la SCI des Cascades

83m2 d'accès au presbytère parcelle C69 contre 98m2 en 2 parcelles C426P et C427P d'accès au cimetière

Frais de notaire partagés à 50% par partie

Valeur 250€

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cet échange

### **\* Exploitation Bois de chauffage**

ACCEPTÉ le devis de l'entreprise ANDREE LALEVEE SARL pour l'exploitation du bois de chauffage pour un montant de 20€ le stère et 50€ de l'heure si travaux de câblage

2 types d'affouage : petit bois de dégagement et hêtre de bois

l'ONF a fait le marquage

### **\* Tarif Bois de chauffage**

FIXE le tarif du bois de chauffage comme suit :

- Gros bois : 27€ HT le stère
- Petit bois de dégagement bord de voirie : 4€ HT le stère
- Bois type houpier : 10€ HT le stère

### **\* Programme travaux ONF**

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2021 DECIDE l'inscription de :

Investissement : 5850€ HT

Fonctionnement : 8890€ HT

Donne délégation au Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget

### **\* Conventions Xdemat/Archivage**

ACCEPTÉ d'adhérer au service d'archivage électronique via XSACHA avec le département des Vosges et la société SPL XDEMAT

# **Le conseil municipal de Tendon**

## **IL Y A TRENTE ANS...**

### **SEANCE DU 2 FEVRIER 1990 à 20 H 30**

Le Maire : Pierre FREMIOT

Le Conseil : André LALEVEE, Jean Marie SAYER, Marie Paule BEDEL, Bernard CUNIN, Alain VILLAUME, Jean Louis MOREL, Jean PARADIS, Marie José MANGEAT, Catherine BIZOT, Patrick GLESS

#### **\* COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS (pour information) :**

Le conseil,

La Commission Syndicale est constituée par Arrêté Préfectoral et comporte :

- La liste des communes indivisaires
- L'inventaire des biens ou des droits indivis, leur nature, leur localisation matérialisée éventuellement par un plan annexé à la décision
- Détermination du nombre de délégués de chaque commune au critère de répartition des sièges
- Siège de la Commission

Après un vote à bulletin secret, sont élus Mrs CUNIN, SAYER et MOREL

#### **\* TRAVAUX ONF :**

Le conseil,

DEMANDE une réunion avec M. FAGNOT, Agent ONF pour de plus amples précisions sur la proposition de travaux

#### **\* VENTE EN BLOC ET SUR PIED :**

Le conseil,

FIXE comme suit la destination des produits à marquer dans les parcelles 1-2-3-5-14-15-16-17-22-28-55-56-60 figurant à l'état d'assiette 1990 ; vente en bloc et sur pied aux adjudications de l'automne 1990 par les soins de l'ONF

#### **\* BRANCHEMENT ELECTRIQUE HANGAR :**

Le conseil,

DECIDE les travaux de branchement électrique du hangar communal  
VOTE les crédits nécessaires au budget primitif

#### **\* PERMIS DE CONSTRUIRE :**

Le conseil,

PREND CONNAISSANCE du dépôt d'un permis de construire pour 2 chalets aux Levés Hauts. DEMANDE intervention des services de la DDASS en ce qui concerne les distances des sources.

#### **\* CLASSEMENT VOIRIE :**

Le conseil,

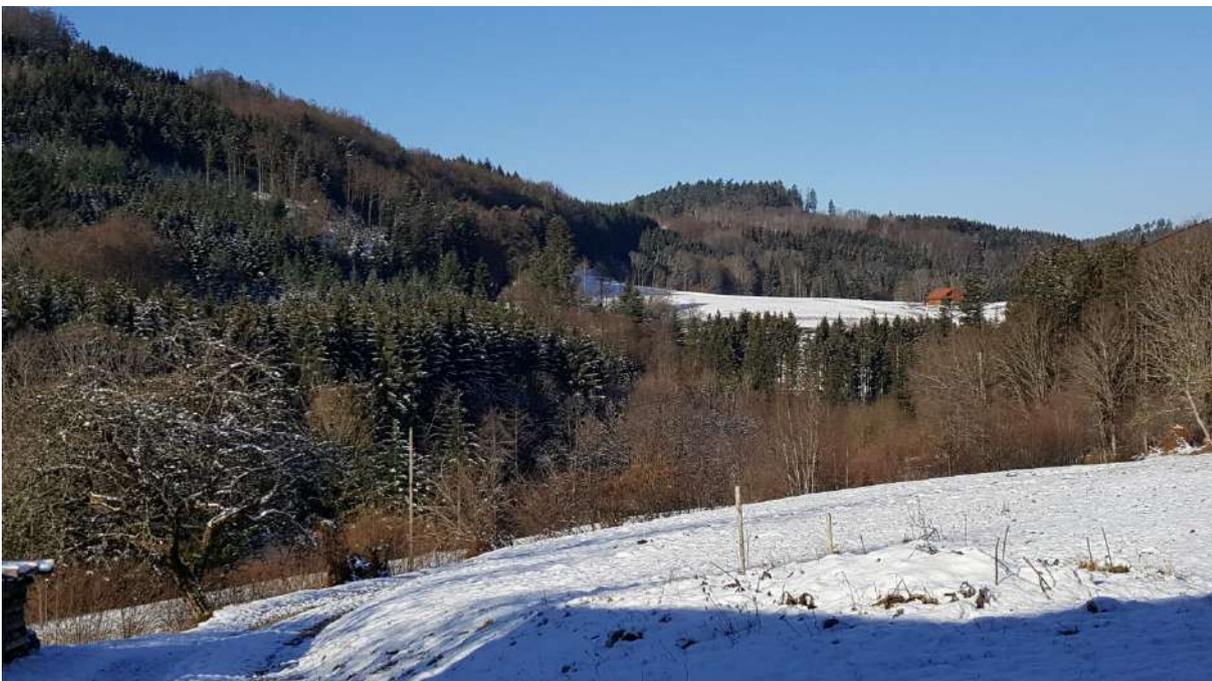
DECIDE le classement dans le tableau des voies communale du Chemin de la Haie afin d'activer la procédure en cours

**\* ADHESION AVEM :**

Le conseil,  
DÉCIDE d'adhérer à l'AVEM (Association Vosgienne d'Economie Montagnarde) pour la somme de 200 F  
(Année 1990)

**\* FRAIS SCOLARISATION :**

Le conseil,  
DEMANDE à la commune de Faucompierre de payer la somme de 650 Francs pour la scolarisation d'un enfant  
de sa commune





# COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Nous vous présentons les chiffres du compte administratif 2019 validés en conseil

## SECTION FONCTIONNEMENT

### TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAPPEL 2018
	482 859 €	485 667 €	462 252 €
Dont charges à caractère général	131 600 €	130 490 €	127 044 €
Dont charges de personnel	191 560 €	191 556 €	196 040 €
Dont autres charges de gestion	70 300 €	64 720 €	60 104 €
Dont charges financières	3 510 €	3 500 €	4 371 €
Dont charges exceptionnelles	300 €	0 €	500 €

### TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAPPEL 2018
	482 859 €	568 727 €	562 979 €
Dont produits de services	39 880 €	44 601 €	44 051 €
Dont impôts et taxes	169 200 €	206 347 €	188 932 €
Dont dotations et participations	214 300 €	232 382 €	250 714 €
Dont revenus immeubles	20 000 €	24 406 €	26 732 €
Dont virement budget forêt	0 €	0 €	0 €
Dont produits exceptionnels	5 400 €	45 956 €	32 130 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>83 060 €</b>	<b>100 727 €</b>

#### Commentaires :

Le compte administratif génère un excédent brut intéressant de 83 060 €. Les services internes de cantine, périscolaire et centre aérés fonctionnent toujours un peu plus et le revenu des immeubles reste correct avec un seul appartement libre. La Dotation de Solidarité Rurale représente 76 400 € pour une DGF qui est stabilisée. Les produits exceptionnels incluent la vente du Presbytère encaissée sur cet exercice.

Les charges générales sont bien connues avec des niveaux maîtrisés que le budget primitif évalue maintenant de plus en plus finement. Les autres charges incluent notamment les contributions au SDIS, au Syndicat scolaire du secteur du Tholy et les subventions votées pour la CSBI, les associations et l'équilibre du budget assainissement.

Ces chiffres sur plusieurs exercices démontrent également l'indépendance totale du budget général par rapport au budget forêt, ce qui est une vraie force face à la crise forestière en cours actuellement.

## SECTION INVESTISSEMENT

	REALISE 2019	RAPPEL 2018
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>135 337 €</b>	<b>155 284 €</b>
Dont dépenses équipement	83 178 €	117 263 €
Dont remboursement emprunt (capital)	37 991 €	37 753 €

	REALISE 2019	RAPPEL 2018
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>91 228 €</b>	<b>523 834 €</b>
Dont Subventions d'investissement	0 €	106 472 €
Dont dotations-fonds divers	20 748 €	79 104 €
Dont excédent et amortissements	67 251 €	291 446 €
<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 44 109 €</b>	<b>+ 368 550 €</b>

Commentaires :

Les dépenses d'investissements 2019 ont été maintenues autour de 80 000 € avec 40 000 € de remboursement de capital d'emprunts. L'ensemble de ces dépenses est quasiment autofinancé à 100 % hormis le remboursement de TVA sur les dépenses N-1 qui est de l'ordre de 20 000 €. Deux subventions voiries 2018 et 2019 ne seront perçues qu'en 2020.

Bon nombre de travaux d'investissements ne sont plus éligibles aux subventions hormis les gros projets que la commune n'a pas programmé avant 2022 ou 2023 quand la pression des emprunts aura diminué. Les travaux d'investissement correspondent donc à l'excédent de fonctionnement qui est en grande partie investi.

## BUDGET COMMUNAL 2020

### SECTION FONCTIONNEMENT

<b>TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :</b>	<b>508 835 €</b>	<b>(2019) 482 859 €</b>
Dont charges à caractère général	124 540 €	131 600 €
Dont charges de personnel	212 737 €	191 560 €
Dont autres charges de gestion	68 800 €	70 300 €
Dont charges financières	2 700 €	3 510 €
Dont charges exceptionnelles	300 €	300 €
Dont virement à l'investissement	51 834 €	57 503 €

<b>TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :</b>	<b>636 887 €</b>	<b>(2019) 482 859 €</b>
Dont produits de services	40 100 €	39 880 €
Dont impôts et taxes	171 500 €	169 200 €
Dont dotations et participations	217 500 €	214 300 €
Dont revenus immeubles	23 000 €	20 000 €
Dont virement budget forêt	0 €	0 €
Dont autres produits de gestion et exceptionnels	0 €	5 400 €

Commentaires :

Le budget de fonctionnement a été voté avant la crise Covid et certains postes seront forcément non conformes aux prévisions, en particulier les produits des services (périscolaires) tout en mobilisant plus de personnel de ménage et d'encadrement...

Les recettes sont également augmentées du report d'excédent de fonctionnement de 183 787 € cumulés sur les derniers exercices et non utilisés en investissement.

Les frais financiers se réduisent avec l'avancement des remboursements d'emprunts en cours.

## SECTION INVESTISSEMENT

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>121 790 €</b>	<b>(2019) 168 890 €</b>
Dont voirie	27 100 €	54 000 €
Dont études (bornage,...), achat foncier	5 440 €	4 500 €
Dont remboursement emprunt (capital)	39 000 €	38 000 €
Dont bâtiment	40 350 €	61 420 €
Dont matériel	8 700 €	2 550 €

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>121 790 €</b>	<b>(2019) 209 890 €</b>
Dont Subventions d'investissement	16 000 €	17 400 €
Dont emprunts LT	0 €	0 €
Dont FCTVA	13 500 €	19 750 €
Dont cession d'immobilisations	41 000 €	41 000 €
Dont excédent investissement antérieur	18 040 €	62 150 €
Dont reversement fonctionnement	51 834 €	57 503 €

Commentaires :

Le programme d'investissements a encore été réduit pour 2020 à 80 000 € et 40 000 € environ de remboursement de capital d'emprunt, l'un d'eux se terminant en 2021. Ce programme a été voté par l'ancienne équipe municipale et aura pu se dérouler normalement malgré les confinements connus et l'arrêt momentané de quelques entreprises.

# LA FORÊT COMMUNALE

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	<b>REALISE 2018</b>	<b>RAPPEL 2018</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 476 €</b>	<b>16 896 €</b>
Dont charges à caractère général	17 582 €	15 143 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>65 126 €</b>	<b>89 740 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 34 650 €</b>	<b>+ 72 844 €</b>

### Commentaires :

Le résultat 2019 diminue avec des recettes en baisse sur ventes de bois (moins de coupes sur cet exercice) mais déjà des coupes sanitaires avec des bois mal valorisés. Les charges tiennent compte d'une rectification sur des produits de 2018 comptabilisés à tort pour 9 135 €, ce qui tempère l'écart entre les 2 années. Les investissements ont été importants avec 81 325 € de dépenses, essentiellement des parcelles boisées dont certains actes étaient d'ailleurs signés fin 2018.

## BUDGET FORET 2020

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>51 450 €</b>
Dont charges à caractère général	13 150 €
Dont virement à l'investissement	38 300 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>235 074 €</b>
Dont produits des services	16 450 €
Dont résultats reportés	218 624 €

Les recettes de bois 2020 sont prévues à un niveau très faible, d'autant que le futur plan d'aménagement n'est pas finalisé. La crise scolyte importante sur cette année va amener un montant important de recettes avec des volumes écoulés à des prix très faibles. Le report d'excédent va être de plus en plus important à gérer à l'avenir pour éviter que le budget général n'ait à financer la forêt....

Côté investissement, des parcelles sont toujours proposées à la commune (boisées ou sol forestier) et permettent d'agrandir certaines petites parcelles ou conforter de plus grosses. Un budget de 57 500 € en investissements 2020 a été voté.

La réflexion sur les actions à mener pour la forêt de demain est d'actualité ; diverses solutions seront sans doute mises en œuvre allant de la replantation à la régénération naturelle en passant par des essais de nouvelles essences (création d'îlots d'avenir) et des nouvelles techniques sylvicoles. L'échelle temps pour la forêt est de 20 à 30 ans et les décisions d'aujourd'hui ne seront évaluées que bien plus tard.



BILLONS OU GRUMES, DES VOLUMES EXPLOITES ENORMES EN 2020



**LA RUCHE**  
*Centre d'accueil périscolaire*  
TENDON  
**laruchetendon@orange.fr**



**LE PERISCOLAIRE AU TEMPS DES GESTES BARRIERES ET DU MONDE D'APRES ...**

L'année 2020 a été particulière également à l'école et au périscolaire.

Après une fermeture totale en mars avec école et garderie à la maison en parallèle du télétravail pour certains parents, l'école a réouvert en mai en demi-groupe (les enfants allaient 2 jours par semaine en classe). Le périscolaire s'est adapté en proposant, aux parents reprenant le travail, un service d'accueil pour compenser les 2 journées sans école.

En juin, l'école et le périscolaire ont fonctionné « normalement », en tout cas en termes de rythme. Normalement ... cela veut dire :

Des petits groupes,  
Un mètre entre chacun,  
Lavage des mains à chaque activité, chaque repas, chaque passage aux toilettes ...  
Les masques toute la journée pour les encadrants, puis pour les enfants en octobre,  
L'interdiction des jeux collectifs et du partage du matériel,  
Le circuit de circulation,  
La cantine en deux services,  
La fermeture des locaux aux parents, et des informations à lire toutes les deux semaines,  
Le centre aéré en deux ou trois groupes et la diminution des effectifs accueillis,  
L'adaptation des activités pédagogiques avec beaucoup d'imagination,

Et la désinfection des locaux ... cela veut dire :

Lavage et désinfection renforcée des sols avec un produit homologué,  
Désinfection du mobilier, clenches, interrupteurs et sanitaires deux fois par jour,  
Désinfection de la cantine après chaque service,  
Aération toutes les deux heures,  
Augmentation de la consommation de papier, savon et mousse désinfectante,  
Lavage chaque soir de tout le linge utilisé,  
... et d'autres choses encore. Le protocole sanitaire est toujours appliqué actuellement.

Les familles et l'équipe se sont adaptées à chaque nouveau protocole sanitaire avec beaucoup d'implication.



**Malgré tout cela, le projet pédagogique est resté prioritaire, les thématiques et les interventions ont été maintenues autant que possible, le matériel a été individualisé, les animations ont été modifiées, d'autres inventées, par exemple :**

L'équipe a mis en place des jeux adaptés à la distanciation : Jeu de dames géant, échelle et serpents et dominos géants, des coloriages géants



Les enfants aiment les jeux de mimes, le théâtre avec des petites histoires pressées de Bernard Friot et les jeux de rôles

Ils apprécient inventer et raconter des histoires, par petits groupes avec le Tablier à Histoires

Les jeux collectifs étant interdits, les enfants jouent avec des jeux de société permettant la distanciation et qui partent ensuite en quarantaine

Les intervenants se sont eux aussi adaptés à la distanciation : Ateliers de magie et Didgéradoo, ludothèque, atelier musique avec Daniel qui nous trouve toujours de nouveaux sons.



**Nous félicitons les enfants qui ont une facilité et un pouvoir d'adaptation épatants avec ces nouvelles règles qui se rajoutent aux autres règles de vie.**

Merci à tous.

En espérant ne plus parler de protocole sanitaire dans le prochain bulletin ...



# POMPIERS DE TENDON



L'année 2020 aura bouleversé notre façon de vivre que l'on soit pompier ou pas.

Cette pandémie arriva en début d'année avec son panel d'interrogations et d'angoisses pour tout le monde. Malgré toutes ces incertitudes et les risques de contagions, le dévouement de chacun est au RDV.

L'arrivée du Covid 19 nous imposera des règles sanitaires très strictes pour mener à bien nos missions de tous les jours. (Masques chirurgicaux et des kits de maladie infectieuse nous ont été mis à disposition rapidement)

Nous avons adapté nos activités de manœuvres et formations en fonctions des règles sanitaires en vigueur. Avec un contexte assez particulier, l'association JSP de Bruyères accueille Kylian THOMAS de Xamontarupt et Léo DEMANGEON de Laveline du Houx dans leur première année.



Une saison estivale marquée par les fortes chaleurs a laissé place aux différentes interventions comme le traitement de nombreux nids de guêpes et des renforts sur des feux de végétaux.



Depuis le deuxième confinement, nous avons été obligés de suspendre nos activités. Comme beaucoup de manifestations et de cérémonies, notre traditionnelle Ste Barbe ne fut pas épargnée.

Malgré ces événements, nous continuons à faire honneur à notre devise « courage et dévouement » au service de la population.

L'ensemble du personnel vous remercie de votre soutien

# SYNDICAT DE L'EAU DES COMMUNES DE FAUCOMPIERRE-TENDON-XAMONTARUPT

Suite aux élections municipales de juin, un nouveau comité a été élu :

<u>Délégués de la Commune de Faucompierre :</u>	<u>Délégués de la Commune de Tendon :</u>	<u>Délégués de la Commune de Xamontarupt</u>
Henri FOURNIER	Bruno CHARTON	Alain BERNIER
Michel PARADIS (Vice-Président)	Dominique PIERRE	Frédérique MOULIN (Présidente)
Mylène PETIT (suppléante)	Jérôme HOUOT (suppléant)	Nicole LEDIG (suppléante)

Secrétaire : Céline MERCIER

Fontainier : Philippe AUBRY

**Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2021 en espérant plus de sérénité  
qu'en 2020 , année un peu compliquée**

## **L'eau un bien précieux :**

Comme les années précédentes, l'année 2020 a été marquée par une sécheresse et des températures élevées exceptionnelles. L'approvisionnement en eau des deux réservoirs est resté suffisant, les précipitations des derniers mois sont les bienvenues.



**L'eau potable est le produit  
d'alimentation le plus contrôlé. Elle fait  
l'objet d'un suivi sanitaire permanent,  
destiné à en garantir la sécurité  
sanitaire.**

Le contrôle est organisé par les agents des services Santé Environnement de l'ARS et le résultat de leurs analyses est régulièrement affiché à la Mairie de TENDON. Aucun problème à la consommation n'a été signalé.

## **Projets**

Deux projets de travaux du renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable sur les communes de Faucompierre (Ancerf) et de Tendon (secteur La Poirie) font l'objet de demandes de subvention. Suivant le montant accordé, les travaux pourraient être réalisés ou tout du moins débiter cette année.

## **Relevé des compteurs d'eau**

Le relevé est assuré par notre fontainier, M Aubry, entre octobre et novembre.

En cas d'absence, vous avez la possibilité d'utiliser le coupon qui vous est remis en relevant vous-même la consommation.

Nous nous réservons la possibilité de contrôler au cours de l'année les compteurs pour lesquels nous n'avons aucune information ou pour lesquels les consommations paraissent anormales ou qui n'ont pas été relevés de visu depuis plusieurs années

Nous vous rappelons que les compteurs sont fournis, entretenus et contrôlés par nos services. Ils doivent rester facilement accessibles et en permanence par les agents. Ils restent la propriété du Syndicat de l'eau.

## **Paiement des factures d'eau en ligne.**

Le décret 2018-689 pose l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, au plus tard pour 2022.

La décision d'adhérer au dispositif de paiement en ligne proposé par la DGFIP (Percepteur) sera étudiée au cours de l'année.

La Présidente  
Frédérique MOULIN



## Commission Syndicale de gestion des Biens Indivis de Tendon-Faucompierre

### Eglise

La panne importante survenue à l'automne 2018 sur le mécanisme des cloches a finalement été résorbée par le remplacement et la mise aux normes actuelles de l'ensemble du système de commande des cloches après le premier confinement. Ce mécanisme réduit fortement les vibrations lors des sonneries (constat effectué physiquement sur place) et préserve avantagement la solidité de l'édifice.

Quelques problèmes sont apparus sur la toiture au niveau de l'autel (fuite décelée précédemment), nécessitant l'intervention en urgence de la société POIROT de La Baffe.

Le remplacement des fenêtres vétustes de la sacristie par des huisseries en aluminium est validé et les travaux sont prévus à la fin de cet hiver.

Evoqué ici l'année dernière, la remise en état de la grille de clôture sera finalement prise en charge par le budget de la commune qui fera appel à une entreprise, la solution de chantier participatif ayant été jugée trop aléatoire.

### Cimetière

Suite à l'abandon de l'usage des pesticides, le désherbage manuel pose problème en raison du temps important qu'il nécessite. Un planning d'intervention par les employés communaux des deux villages sera établi afin d'assurer une meilleure régularité dans le temps. Ceci n'empêche nullement chaque concessionnaire d'intervenir aux abords immédiats de sa concession dans un esprit de civisme utile à la communauté.

Dans le même ordre d'idée, le ré-engazonnement des allées est à l'étude en fonction des contraintes d'ouverture de certaines anciennes sépultures (par l'avant et non par le dessus). La visite de cimetières des environs (Eloyes par exemple) ayant déjà utilisé ce procédé est envisagée avant de prendre la décision définitive.

L'accès par la partie cinéraire est en phase de finalisation des échanges de terrain nécessaires et devrait voir le jour dans le courant de l'année 2021.

Enfin, le règlement du cimetière en cours de rédaction sera validé dans l'année et précisera les conditions d'accès et de stationnement des véhicules à l'intérieur de l'enceinte sur des emplacements spécifiés pour les personnes à mobilité réduite.

Le Président  
VAUCHEL Gérard



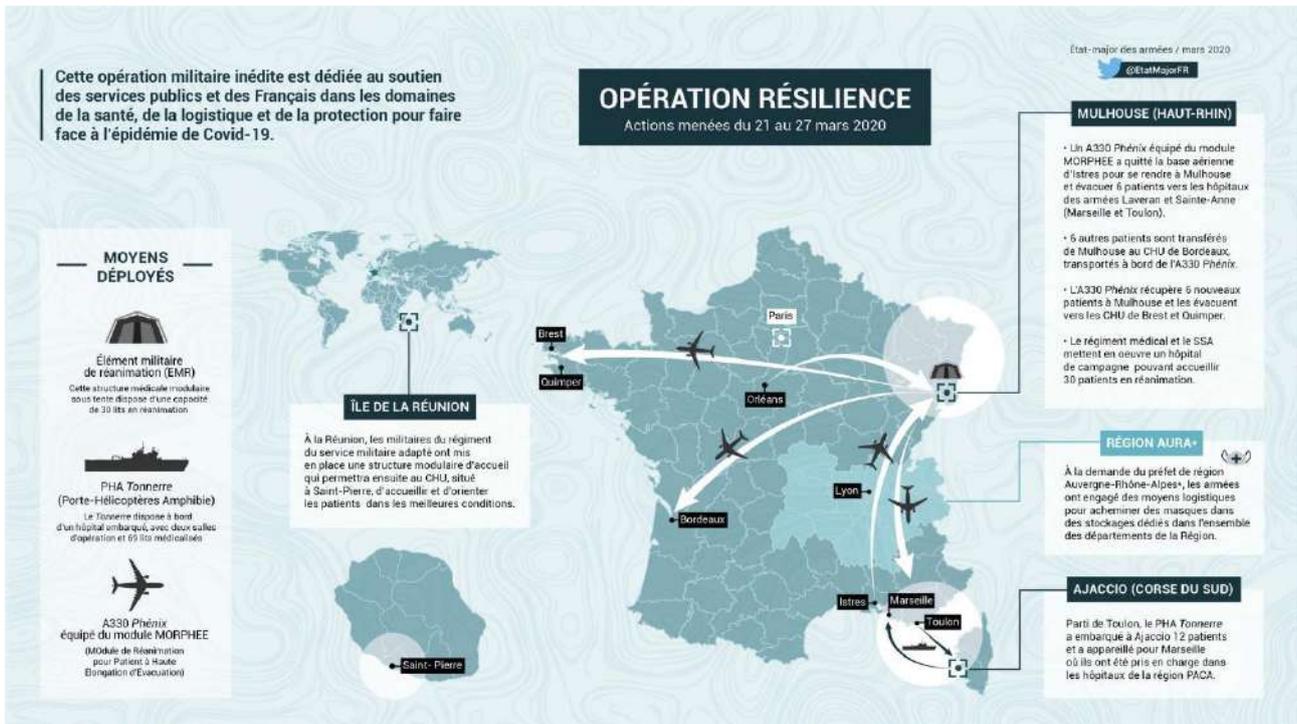
# LE MOT DU CORRESPONDANT DEFENSE

Décidée le 25 mars 2020 par le Président de la République sur proposition de la Ministre des Armées et du Chef d'Etat Major des Armées (CEMA), l'opération militaire « RESILIENCE » a apporté un soutien aux services publics et aux Français dans les domaines de la santé, de la logistique et de la protection. Dans un moment critique où la Nation avait besoin du concours de chacun, les Armées ont été au rendez-vous en métropole et outre mer..

La crise sanitaire sans précédent à laquelle la France a fait face exigeait l'engagement de tous. Le concours des armées en ces temps difficiles pour la Nation fut non seulement naturel, mais surtout indispensable. Le ministère des Armées s'est pleinement mobilisé, comme l'ont montré, plusieurs évacuations médicalisées par voies aérienne et maritime, ainsi que le déploiement d'un hôpital de campagne, qui a soulagé l'hôpital de Mulhouse très durement éprouvé.

Les missions de l'opération « RESILIENCE » ont été adaptées aux contextes locaux, fruit d'un dialogue avec les autorités de l'Etat sur place, dans le respect des règles d'emploi des armées sur le territoire national et en mobilisant les ressources disponibles. Elles ont pris en compte la priorité que constituait la poursuite par les armées de leurs opérations habituelles au profit de la sécurité des Français, sur le territoire national, dans les airs, sur les mers, dans l'espace cyber, comme sur les théâtres extérieurs.

Cette opération était distincte de l'opération « SENTINELLE », qui a continué de se concentrer sur sa mission de lutte contre le terrorisme dans le cadre de VIGIPIRATE.



Source : Ministère des Armées



# LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE

-AUBERGE DE LA POIRIE - Mme Sylvie MARIN

67, Route des Cascades

-LES CHALETS DE CATHY - Jean-Claude BLAISON

Chemin des Pschées

\*\*\*\*\*

-BROCANTE DES CASCADES - 61, Route des Cascades

-LE BATACLAN - 18, Route des Cascades

-LE PETIT GRENIER - 34, Route des Cascades

\*\*\*\*\*

-Chauffagiste - Christophe LEGAY - 3, Chemin des Ronds Champs

-Plâtrerie - Michel et Rémi RAUCY - 3, Chemin du Bois le Renard

-Info-B.C. - en lien sur le site [www.tendon.fr](http://www.tendon.fr)

-Garage de la Poirie - Sébastien PARADIS - 5 Chemin de la Poirie

-Le Presbytère (escape game et restauration) Théotime BERNARDIN

-PEP Sous Fil : Marie Jeanne DESEINT - 10 Chemin de la Poirie

-Sophrologue : Sandra Philipps - 9 chemin des Meix Mouré

-Le Petit Todas Gourmand - Victorine DIDIER - 11, ch de la Moulure

\*\*\*\*\*

-Le Relais Fermier - 13, Route des Cascades

\*\*\*\*\*

-« L'Atelier du Faing Janel » Magali BABEL 25, Chemin du Faing Janel

- Artiste peintre Marie RUBBEN - Chemin des Meix Mourés

\*\*\*\*\*

- Forestiers - André et Cédric LALEVEE - 9, Chemin des Pschées

-« D'une branche à l'autre » - Gabriel POIROT - 1 Chemin de la Haie

\*\*\*\*\*

## LES AGRICULTEURS DU VILLAGE

- BABEL Damien - 25, Chemin du Faing Janel
- BABEL Nicolas - 25, Chemin du Faing Janel
- BARADEL Jean-François - 33, Chemin de la Bisoire
- CLAUDE Céline - 1, Chemin de la Bisoire
- GAEC de la Moulure - 31, Chemin de la Moulure
- GODARD Maud - 29, Chemin de la Bisoire
- GUGGENBUHL Solange - 19, Chemin du Faing Janel
- SCEA de Raiebois - 28, Chemin des Ronds Champs
- VILLAUME Lionel - 14bis, Chemin du Fossard



## LES HEBERGEURS DU VILLAGE

- AUBERGE DE LA POIRIE - Mme Sylvie MARIN  
67, Route des Cascades 03.29.23.22.22
- LES CHALETS DE CATHY - Jean-Claude BLAISON  
Chemin des Pschées 03.29.66.23.35
- SCI HUIBO  
3, Chemin du Faing Janel
- MAMYVONNE  
4, Rue de la Clé 03.29.66.69.99
- Hervé CLAUDON  
29 Bis Chemin des Ronds Champs 03.29.66.28.82

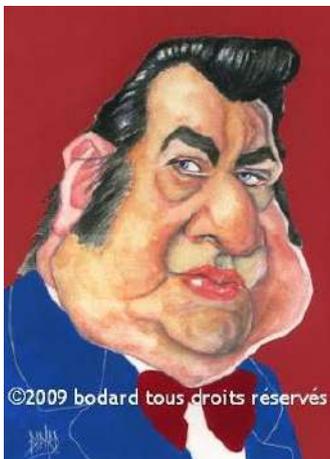
## LES GITEURS AU VILLAGE

- Damien BABEL - 25 Chemin du Faing Janel
- Gérard CUNIN - 31 Chemin des Ronds Champs
- Solange GUGGENBUHL - 19 Chemin du Faing Janel
- Annette BEGEL - 69 Route des Cascades
- André PIERRON - Le Faing Janel
- Eddy FONTAINE - Chemin de la Scie

# HUMOUR POLITIQUEMENT INCORRECT

2020 fut une année exceptionnelle. Bizarre, catastrophique, folle selon certains.

Si Raymond DEVOS (09/11/1922 – 15/06/2006) était encore de ce monde, son humour facétieux serait sans aucun doute toujours d'actualité. En 1979, l'humoriste amoureux des jeux de mots évoquait déjà, quelques temps avant COLUCHE, une « situation catastrophique » après avoir « parlé pour ne rien dire » en résonance totale avec la langue de bois des discours politiques.



*On m'a demandé de faire un discours... Je vous signale tout de suite mesdames et messieurs que je vais parler pour ne rien dire.  
Oh ! Je sais ! Vous pensez: « S'il n'a rien à dire... Il ferait mieux de se taire ! »  
Évidemment. Oui c'est trop facile ! C'est trop facile !  
Vous voudriez que je fasse comme ceux qui n'ont rien à dire et qui le gardent pour eux ?  
Et bien, non! Mesdames et messieurs. Moi quand je n'ai rien à dire, je veux qu'on le sache! Je veux en faire profiter les autres !  
Et si vous mêmes, mesdames et messieurs, vous n'avez rien à dire, eh bien, on en parle, on en discute! Je ne suis pas ennemi du colloque.  
Mais, me direz-vous, si on parle pour ne rien dire, de quoi allons nous parler ?  
Eh bien, de rien ! ... De rien ! Car rien, ce n'est pas rien !  
La preuve, c'est que l'on peut le soustraire ...*

*Exemple :*

*Rien moins rien = moins que rien ! Si l'on peut trouver moins que rien, c'est que rien vaut déjà quelque chose !*

*On peut acheter quelque chose avec rien ! En le multipliant !*

*Une fois rien... C'est rien !*

*Deux fois rien... Ce n'est pas beaucoup !*

*Mais trois fois rien, . Pour trois fois rien, on peut déjà acheter quelque chose... et pour pas cher !*

*Maintenant, si vous multipliez trois fois rien par trois fois rien :*

*Rien multiplié par rien = Rien. Trois multiplié par trois = neuf. Cela fait: rien de neuf !*

*Oui... Ce n'est pas de la peine d'en parler ! Bon, allez, parlons d'autres choses !*

*Parlons de la situation, tenez ! Sans préciser laquelle !*

*Si vous le permettez, je vais faire brièvement l'historique de la situation*

*Quelle qu'elle soit !*

*Il y a quelque mois, souvenez-vous, la situation, pour n'être pas pire que celle d'aujourd'hui n'en était pas meilleure non plus !*

*Déjà, nous allons vers la catastrophe et nous le savions...Nous en étions conscient !*

*Car il ne faudrait pas croire que les responsables d'hier étaient plus ignorants de la situation que ne le sont ceux d'aujourd'hui !*

*Oui! La catastrophe, nous le pensions, était pour demain !*

*C'est-à dire qu'en fait elle devrait être pour aujourd'hui d'ailleurs ! Si mes calculs sont justes !*

*Or, que voyons-nous aujourd'hui ? Qu'elle est toujours pour demain !*

*Alors, je vous pose la question, mesdames et messieurs : Est-ce en remettant toujours au lendemain la catastrophe que nous pourrions faire le jour même que nous l'éviterons ?*

*D'ailleurs, je vous signale entre parenthèses que si le gouvernement actuel n'est pas capable d'assurer la catastrophe, il est possible que l'opposition s'en empare !*



## Album : L'Artiste

Caricature avec l'aimable autorisation du caricaturiste BODARD (<https://bodard-caricatures.blogspot.com/>)

Photo Wikipédia

Sketch à revoir sur : <https://www.youtube.com/watch?v=hZ5xWqjSUIk> archives INA



# *La vie des associations*





## L'Association Familiale de Tendon-Faucompierre,

En 2020, les mesures sanitaires liées à la Covid-19 ont bouleversé notre calendrier d'activités. Et si, à notre grand regret, beaucoup de nos animations n'ont pas pu se dérouler, nous avons tout de même maintenu quelques actions à l'attention de nos adhérents.

Ainsi mi-mai, nous avons proposé un groupement d'achat de fleurs et de plants bios auprès de l'horticulteur *Les Bruyères* de Saint-Etienne-lès-Remiremont et de Jérôme Balland, maraîcher bio de Fremifontaine.

Pour la Fêtes des mères, un cadeau floral attendait chacune de nos adhérentes au Relais Fermier.

En décembre, conjointement avec l'Amicale Laïque, nous avons organisé la visite de Saint-Nicolas et de son fidèle compère le Père Fouettard aux abords de l'école. Chaque enfant, a reçu des figurines de Saint-Nicolas en chocolat et en pain d'épice.

Enfin, chaque trimestre, nous avons programmé des groupements d'achat de fioul domestique.



La visite de Saint-Nicolas et Père Fouettard à l'école

Notre association rassemble 155 familles.

Le conseil d'administration se compose :

Victorine DIDIER, Présidente, 06.03.07.11.62, [assofam.tf@gmail.com](mailto:assofam.tf@gmail.com)

Sandrine VILLAUMÉ, Secrétaire

Amandine LEROY, Trésorière

Maryline BOULANGER, Christelle CHEVALME, Mélanie MOUGEL, Laëtitia PERNOT, Aurélie RESENDE

et Cyril RITTER

N'hésitez pas à nous contacter pour devenir adhérents et ainsi profiter des activités et services proposés. Sous réserve de l'évolution de mesure sanitaire, nous programmons pour 2021 :

Janvier/Février	Groupement d'achat de fioul domestique
Avril/Mai	Groupement d'achat de fioul domestique
Mai	Groupement d'achat de fleurs et plants maraîchers bios
30 mai	Fête des mères
Juin	Après-midi festif pour les enfants
Juin/Juillet	Groupement d'achat de fioul domestique
Juillet	Groupement de vidange de fosse sceptique
22 août	Vide-greniers
Sept à Juin	Lire et faire lire pour les enfants de GS et CP
Sept/Octobre	Sortie familiale : Europa-Park
Sept/Octobre	Groupement d'achat de fioul domestique
Novembre	Repas des aînés
03 décembre	Saint-Nicolas
Janvier 2022	Assemblée générale

Depuis 2020, votre carte d'adhérent est à conserver. Un autocollant est apposé à son dos chaque année.

Outre, bénéficiant des activités proposées par notre association, cette carte vous donne également accès aux bourses des associations agréées à l'Union Départementale des Associations Familiales des Vosges (UDAF) et à bien d'autres ressources. Retrouvez toutes les informations sur <https://www.udaf88.org/>

Nous vous souhaitons pour 2021 de vous poser, de continuer de rêver, de penser, de sourire, de vivre, de croire, de vous projeter, d'aimer, de faire, de vous émerveiller encore et encore... et si le cœur vous en dit, de nous rejoindre avec ou sans nouvelles idées !

Bien associativement,

Amandine, Aurélie, Christelle, Cyril, Laëtitia, Maryline, Mélanie, Sandrine et Victorine



# AMICALE LAIQUE

En cette année si particulière, l'école, principale préoccupation de notre association a comme nous tous été chamboulée dans ses activités.

Cependant, forts des résultats très positifs des fêtes du pain précédentes, nous avons pu maintenir à l'identique nos subventions pour les activités extra scolaires des enfants et assurer d'ores et déjà l'avenir de la prochaine classe de découverte.

Certaines sorties ont dû être annulées mais voici celles qui ont pu être réalisées sur l'année scolaire 2019-2020 :

- Conférence spectacle de « Planètemômes » : les cycles 1 et 2 ont assisté à un spectacle « le jardin de Clément » et les cycles 2 et 3 à une projection sur les déchets. Une journée « sans plastique » a été organisée à l'école avec différents ateliers animés par les CM2. Un goûter a été proposé le matin par les enseignantes sur le thème : un goûter sans emballage.
- Sortie cinéma à Gérardmer dans le cadre du festival « Graines des toiles ».
- Musée de l'image à Épinal le vendredi 08 novembre avec visite de l'exposition « Futur antérieur » et participation à un atelier.
- Journée au planétarium le mardi 19 novembre avec participation à différents ateliers scientifiques.

La subvention au foyer socio-éducatif du collège du Tholy où de nombreux jeunes Todas sont scolarisés a également été maintenue.



La 36<sup>ème</sup> fête du pain aux fruits et de l'artisanat, qui était prévue le 19 juillet 2020 est la principale source de revenu de notre association.

Cette manifestation essentielle à la vie de notre village tient à cœur à de nombreux Todas.

En étudiant de multiples possibilités, nous avons tout mis en œuvre jusqu'à la dernière minute pour tenter

de maintenir notre manifestation.

Malheureusement les consignes gouvernementales ont eu raison de notre détermination, la fête du pain n'a donc pas eu lieu en 2020, pour la première fois depuis 35 ans !

Ne voulant s'avouer complètement vaincus et pariant sur l'importance du lien social, qui malheureusement ne va pas de pair avec la distanciation, nous avons tout de même réussi à obtenir in-extremis l'autorisation d'organiser un pique-nique des bénévoles le 18 juillet.



Les autres activités adultes ayant été annulées afin de préserver le budget, nous tenions tout de même à offrir un moment de convivialité pour remercier les bénévoles toujours présents le jour J.

La journée, conservant les incontournables de la fête du pain, a permis à tous de se retrouver et de passer un moment de détente apprécié en cette période difficile.

La sortie cinéma s'est déroulée le 4 janvier

La chasse aux œufs prévue a dû être annulée, tombant en pleine période de confinement.

La sortie Ados n'a également pas pu avoir lieu.

Les spectacles et pots de l'amitié ont dû être annulés mais les visites du Saint Nicolas et du Père Noël ont pu être maintenues en s'adaptant aux consignes sanitaires (en extérieur dans la cour de l'école).



Ils nous a paru également important de maintenir la visite du père Noël aux personnes âgées afin de continuer à leur apporter un peu de chaleur humaine en cette période où l'isolement est plus que jamais d'actualité.

Bien sûr la plus grande prudence fût de mise pour en aucun cas risquer de compromettre la santé de nos aînés.

Par chance nous avons décidé d'avancer la date de l'Assemblée Générale, elle a donc pu se tenir le 2 octobre 2020.

Le budget proposé pour 2021 tient évidemment compte du peu de rentrées d'argent cette année, en se concentrant uniquement sur les activités des enfants et familles.

<p>Le bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Président : Vincent Mouhat (06 70 72 79 06)</li><li>- Vice-président : Gabriel POIROT</li><li>- Trésorier : Fabien PERNOT</li><li>- Trésorière adjointe : Céline LALLEMANT</li><li>- Secrétaire : Emilie CUNIN</li><li>- Secrétaire adjointe : Irène VILLAUME</li></ul>	<p>- <u>membres actifs (et même très actifs) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Bruno LHOTE</li><li>- Emeline PIERRON</li><li>- Laurent MOUGEL</li><li>- Christophe DEMANGEON</li><li>- Ingrid BEGEL</li><li>- Damien THIMONT</li></ul>
--	--

2020 nous a fait entrer dans une nouvelle décennie, et même dans un nouveau « monde d'après » selon certains.

Plus que jamais l'individualisme et la méfiance du voisin nous ont été présentés comme les seules solutions de survie dans l'attente d'une solution providentielle.

Dans ce contexte, si la providence n'intervient pas rapidement, le concept même de l'association risque d'apparaître rapidement comme désuet...

Nous vous souhaitons à tous pour 2021 de conserver la santé, notre première richesse.

Rappelons-nous qu'en 2021 nous serons toujours plus forts ensemble quelle que soit la situation. Les portes de l'association restent grandes ouvertes si cela peut vous permettre de chasser la morosité qui s'est installée depuis quelques temps dans vos vies.

Le bureau est plus que jamais mobilisé pour mettre en œuvre tout ce qui sera réalisable et afin que les activités de cette nouvelle année puissent se dérouler le plus normalement possible.

Amicalement  
Le bureau

# Amicale des sapeurs-pompiers de Tendon

L'année 2020 et l'épidémie n'ont pas épargné l'amicale dans la réalisation de nos manifestations habituelles.

En effet, nous nous sommes vus contraint d'annuler le traditionnel feu de saint Jean ainsi que notre participation au téléthon.

Malgré cela et entre deux confinements, nous avons eu la chance et le plaisir d'organiser notre 2eme marche gourmande de producteurs. Le parcours, d'environ 12 km cette année, a permis aux quelques 180 marcheurs courageux de découvrir ou de redécouvrir les cascades de Tendon et leurs environs. La météo capricieuse n'a pas permis de profiter des points de vue à leur juste valeur mais heureusement, grâce à chaque étape gourmande et festive, les marcheurs ont pu reprendre des forces et repartir du bon pied.

La journée s'est terminée par un petit marché sous la halle, réunissant tous les producteurs présents sur les étapes et les randonneurs dans une ambiance musicale et conviviale.

La bonne humeur des participants, le savoir-faire des producteurs, la vivacité du groupe musical et l'implication des organisateurs ont largement contribué au succès de cette manifestation, qu'ils en soient ici tous remerciés.

Les manifestations prévues pour 2021 sont :

- Le feu de St Jean en juin
- La marche gourmande fin aout
- Le téléthon début décembre

Il me reste a vous souhaiter , au nom de l'ensemble de nos membres, une bonne et heureuse année 2021.



## LE CLUB DES CASCADES

Le Club des Cascades a pu mener ses activités normalement jusqu'au confinement de mi-mars avec parties de belote, tarot, scrabble et autres jeux de société au rythme d'une semaine sur deux, le tout agrémenté d'une pause goûter à chaque séance.

Un super Loto s'est déroulé le dimanche 23 février 2020 à la salle polyvalente avec toujours le même succès et beaucoup d'heureux chez les gagnants. La distanciation n'était encore pas obligatoire et fort heureusement vu l'affluence...

L'Association a connu aussi en 2020 deux évènements malheureux avec les décès prématurés de Jean Claude GUILLEMINOT et Jean PARADIS, Président du Club qui avait œuvré sans compter à la relance du groupe et à l'organisation des manifestations annuelles.

Nous souhaitons vivement que les activités du Club redémarrent maintenant au plus vite pour tous les membres qui souffrent du manque de lien social, d'absence de discussions...les premières séances seront sans doute plus des « couarôges » que des séances de jeux....

Pour la partie animation de l'Association, les élus municipaux pourront venir en appui si besoin pour une Assemblée Générale et aider les futurs membres du bureau, sachant que la priorité est de pouvoir se retrouver et pourquoi pas manger ensemble, deux activités qui prouveront que la crise sanitaire est derrière nous.

Pour la Commune de Tendon,  
Gérard CLEMENT





## Des nouvelles de notre Société de Pêche

En raison de la pandémie Covid 19, et par conséquent les mesures de confinement, les activités de l'AAPPMA de Docelles/Tendon ont été réduites cette année avec l'annulation de certaines manifestations

La pratique de la pêche a été contrariée par cette pandémie, mais en plus, par des périodes de sécheresse et des niveaux d'eau très bas. Cela s'est traduit par une baisse de la vente des cartes de pêche.

Si l'AAPPMA n'a pas réalisé certaines actions comme la traditionnelle Fête de la pêche des jeunes par exemple, elle n'est pas pour autant restée inactive en effectuant différents travaux, et notamment : Surveillance des ruisseaux pour s'assurer de leur débit. Dégagement d'embâcles et nettoyage des rives du Barba. Opération de dessablage à la prise d'eau du Joinrupt afin d'en assurer son débit en période de sécheresse. Nettoyage du ruisseau des Neufs Prés à Xamontarupt sur 200m. Fin des travaux de protection de ce ruisseau avec Jeunesse et Culture. C'est un superbe ruisseau pépinière. Pêche électrique d'inventaire au Barba à Tendon avec le RCS, Réseau de Contrôle de Surveillance des Vosges. Avec la Fédération de pêche des Vosges, pêche électrique d'inventaire du joinrupt récemment remis en état dans un programme de restauration des cours d'eau de la Com-Com.

En juillet et août, une opération « écrevisses » a été menée au Barba, dans sa partie basse, du site de Lana jusqu'au Presse-Pâte, une espèce invasive, la « signal de Californie » y avait été décelée. Une pêche très fructueuse avec plus de 450 spécimens. C'est très important et cette opération devra être reconduite dans les années futures. Cette espèce n'a pas été retrouvée plus haut dans la barba, ce qui suppose qu'elle remonte de la Vologne.

La fin d'année est réservée à notre écloserie de Xamontarupt : récupération de géniteurs, manipulations pour une récolte qui devrait se situer autour de 25000 œufs de truites fario, ce qui est exceptionnel. Notons que des travaux ont été réalisés par Jean-Edouard, notre spécialiste écloserie, afin d'améliorer la filtration de l'eau.

Concernant notre projet écloserie sur le site de Lana, un nouveau schéma a été élaboré en début d'année qui évitera la restauration d'un bâtiment, mais nécessitera un passage au dessus du Barba pour l'alimentation en eau. Ce nouveau projet devrait être un peu moins coûteux.

Il reste maintenant à bien redéfinir les travaux à réaliser, le coût et le financement.

Cette étude se fera en concertation avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est, du Cabinet d'Architecture Cartignies-Canonica de Bruyères, de la Fédération de Pêche des Vosges et de la Commune de Docelles.

Le renouvellement du Conseil d'Administration de l'AAPPMA se fera lors de la prochaine Assemblée Générale dont la date sera communiquée ultérieurement.

Les responsables de l'AAPPMA de Docelles-Tendon vous remercient pour la subvention que vous lui avez accordée pour le bon fonctionnement de l'Association, et présentent à Monsieur le Maire, à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à tous les employés de la Commune, leurs Meilleurs Vœux pour cette nouvelles année.

Michel Nourdin

Président de l'AAPPMA de Docelles-Tendon



**Les doigts magiques de Jean-Edouard pour une belle procréation de truites fario**



**Notre garde Damien nous montre ce beau**



**Une équipe de volontaires pour dégager des embâcles au-dessus du Barba**



**Pêche électrique d'inventaire du Joinrupt**



## Assemblée générale

En raison des restrictions imposées par le développement de la pandémie Covid-19, l'assemblée générale a été annulée. Toutefois, afin de respecter les obligations réglementaires concernant les associations, le président a adressé à chacun des adhérents un compte rendu reprenant les points importants tels que le bilan financier, la stabilité de l'effectif à 26 membres et les activités réduites de l'année.

## Activités

Compte tenu des dispositions prises par l'Etat, les cérémonies des 8 Mai et 11 Novembre ont été réduites à leur strict minimum tant du point de vue cérémonial que du point de vue du nombre de participants. Initialement seul un dépôt de gerbe par le Maire de la commune, accompagné d'un porte drapeau d'association patriotique était envisagé. Puis devant les protestations de ces dernières, l'Etat les a autorisées à être présentes en la personne leur président. A TENDON et FAUCOMPIERRE les pompiers, toujours fidèles, ont été associés et représentés par leur chef de centre, dont je tiens à saluer ici encore une fois l'engagement et la bonne tenue de son personnel lors des diverses cérémonies. Un petit supplément de solennité a été donné par l'exécution de la sonnerie « Aux Morts » et la « Marseillaise » par respect pour la mémoire de nos aïeux tombés pour notre liberté et notre indépendance..



8 Mai 2020



TENDON

FAUCOMPIERRE



11 Novembre 2020





## DEVOIR DE MEMOIRE

Les restrictions imposées pour cause de pandémie ayant limité au strict minimum les cérémonies commémoratives, il n'a pas été possible de rendre hommage à un enfant de TENDON pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de sa disparition en mission de bombardement en 1940. Cette impossibilité est compensée par cette page qui résume sa vie militaire.

### Lieutenant **PIERRAT Louis**

Louis PIERRAT voit le jour le 22 août 1903 à Tendon dans le département des Vosges. Passionné par l'aéronautique, il intègre l'armée de l'air en 1923.

Après une période de formation à Salon de Provence et à Avord il est successivement breveté mitrailleur (3137 du 2 juin 1924) puis observateur (Brevet 63)

Tenace il décroche son brevet de pilote (brevet 25623) le 27 juillet 1934

Il entame sa carrière opérationnelle à la 21<sup>ème</sup> escadre de bombardement à Essey-les Nancy sur Lioré et Olivier type 20.

En 1938 il rejoint le groupe de reconnaissance 1/36 stationné à Pau, alors équipé du bimoteur Potez 63. Il participe activement et brillamment, à la campagne de France. Pour ce il n'hésite pas à braver la DCA pour survoler le territoire ennemi pour glaner de précieux renseignements, de jour comme de nuit.

En 1940, son affectation pour Marrakech dans sa poche, il retourne à Nancy sur sollicitation d'un ami pour effectuer les dernières missions de bombardement.

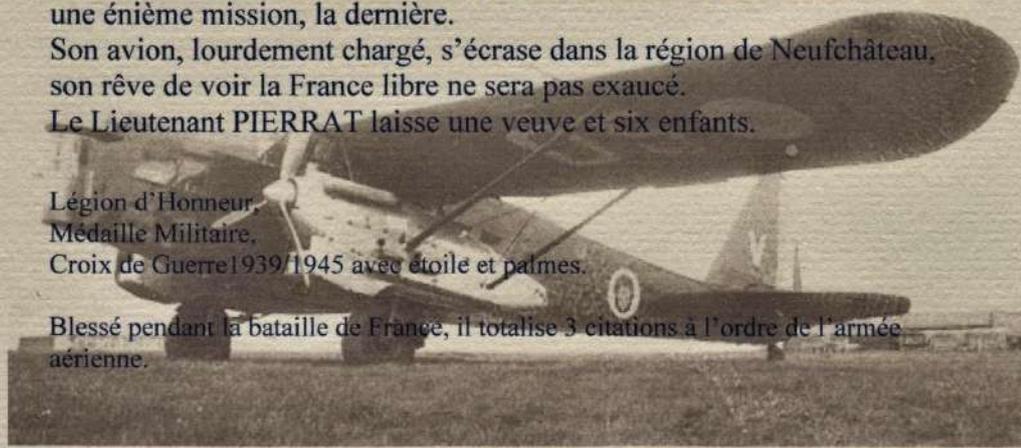
Le 14 mai 1940 il décolle de Nancy-Ochey à bord d'un Potez 540 pour une énième mission, la dernière.

Son avion, lourdement chargé, s'écrase dans la région de Neufchâteau, son rêve de voir la France libre ne sera pas exaucé.

Le Lieutenant PIERRAT laisse une veuve et six enfants.

Légion d'Honneur.  
Médaille Militaire.  
Croix de Guerre 1939/1945 avec étoile et palmes.

Blessé pendant la bataille de France, il totalise 3 citations à l'ordre de l'armée aérienne.



## ASSOCIATION DING-DINGUE-DEUCH

Comme pour beaucoup, cette année 2020 fut très calme pour notre petite association.

Le rassemblement annuel de 2CV prévu à Saint Dizier au mois de Mai a bien entendu été annulé de même que toutes les manifestations de l'année.

Nous avons gardé tous nos espoirs pour une soirée de nouvel an qui devait cette année se dérouler au haut du têt mais là encore la législation a eu raison de notre motivation.

Heureusement la vie nous a apporté son lot de bonheur pour finir l'année. Charlène et Romain ont accueilli un nouveau petit membre qui portera certainement bientôt le chapeau.

Nous vous souhaitons une année 2021 conviviale et en bonne santé.

Les Deuches



Augustin né le 29 décembre

## ASSOCIATION LES RAISINS

L'association « Les Raisins » vous souhaite une bonne et heureuse année en espérant que 2021 soit une année où l'on puisse se retrouver sans crainte à partager de bons moments dans les différentes manifestations de notre association ainsi que celle de notre village. Ces instants de convivialité nous ont beaucoup manqué l'année dernière.

Petit rappel concernant notre petite association qui réunit une bande d'amis participant aux différentes courses dans la boue (st Maurice, Lyon,...) avec différents engins et motos mais également des passionnés de mobylette.

Nous remercions la commune pour son chaleureux accueil et pour le bon déroulement de nos manifestations ainsi que les différentes associations du village.

Cette année 2020 si particulière ne nous a pas permis d'organiser de manifestation, ni pouvoir participer aux courses dans la boue (manifestations annulées).

Nous avons pu participer à une randonnée mobylette le 18 juillet 2020 organisée par les MobTrotteurs de Xertigny. Petit rappel de nos activités de 2019 :

\* le 30 juin avec la journée de la Mob avec notre belle exposition de mobylette, nous sommes très reconnaissants envers les personnes qui nous ont prêté leurs magnifiques 2 roues et la démonstration de mobylette est toujours aussi fun et délirante.

\* le 25 août de nombreux amoureux de la mobylette se sont donnés rendez vous à Tendon pour participer à la deuxième ballade gourmande en mobylette.

Dans la joie et la bonne humeur ils ont sillonné les petites routes du secteur par un fléchage de 100kms alterné par des jeux et des pauses repas de produits locaux.

Pour 2021, on espère pouvoir à nouveau proposer la ballade gourmande qui a eu beaucoup de succès en 2019 et sera sûrement prévue au week-end du 15 août. Il faut juste définir si cela aura lieu le samedi ou le dimanche ou à une autre date en juin ou septembre en fonction surtout de l'évolution des conditions sanitaires liées au Covid-19. Et nous participerons toujours aux différentes courses dans la boue et aux différentes manifestations de mobylette.

Associativement  
Les membres des Raisins



## « STARS D'1 SOIR »

Un petit mot de notre association Stars d'un soir

Née en 2019 elle a donné lieu à un beau spectacle qui a rassemblé 240 personnes à Rupt-sur-moselle à Pâques 2019. Nous avons envisagé un nouveau spectacle pour fin février 2021, idée que l'on a dû bien sûr abandonner.

Notre idée reste la même : Un spectacle avec repas le samedi soir et un le dimanche midi. Tout est prêt sur le papier ! On attend d'être dans de bonnes conditions sanitaires. 2022 on espère !

En 2020, des enfants de Tendon ont rejoint ce projet, ils ont commencé des répétitions accompagnées de Marie et Gérard. Merci donc à Anna, Jeanne et Jeanne, Timothé, Coline, Noémie, Alizée et Yaelle pour leur implication.

La page facebook est toujours active : <https://www.facebook.com/starsdunsoir/?ti=as>

A bientôt, pour Stars d'un soir, Pascal



AMICALE DES DONNEURS DE SANG  
SECTEUR LE THOLY

*Un don du sang permet de sauver trois vies et la demande en produits sanguins est toujours très forte.*

*Vous qui êtes en bonne santé, sachez que l'on choisit le moment de donner, mais pas celui d'en recevoir.*

*Ne pas venir à jeun et bien boire avant et après le don.*

*Une pièce d'identité est maintenant obligatoire pour donner son sang*

*Aucun produit n'est aujourd'hui capable de se substituer au sang humain*

*Attention : Pour les femmes, 4 dons maximum par an et 6 pour les hommes avec un délai de 56 jours entre 2 dons*

*Nous serons très heureux de vous accueillir lors des prochaines collectes de sang dont voici les dates pour 2021 :*

*Collecte de Sang 2021 – Le Tholy*

*Salle polyvalente – Toujours en semaine, l'après midi et toujours entre 16h et 19h30*

- ✓ Mardi 23 février 2021
- ✓ Mardi 18 mai 2021
- ✓ Mercredi 21 juillet 2021
- ✓ Vendredi 24 septembre 2021
- ✓ Mardi 23 novembre 2021

Le Président  
J.P. GRIVEL

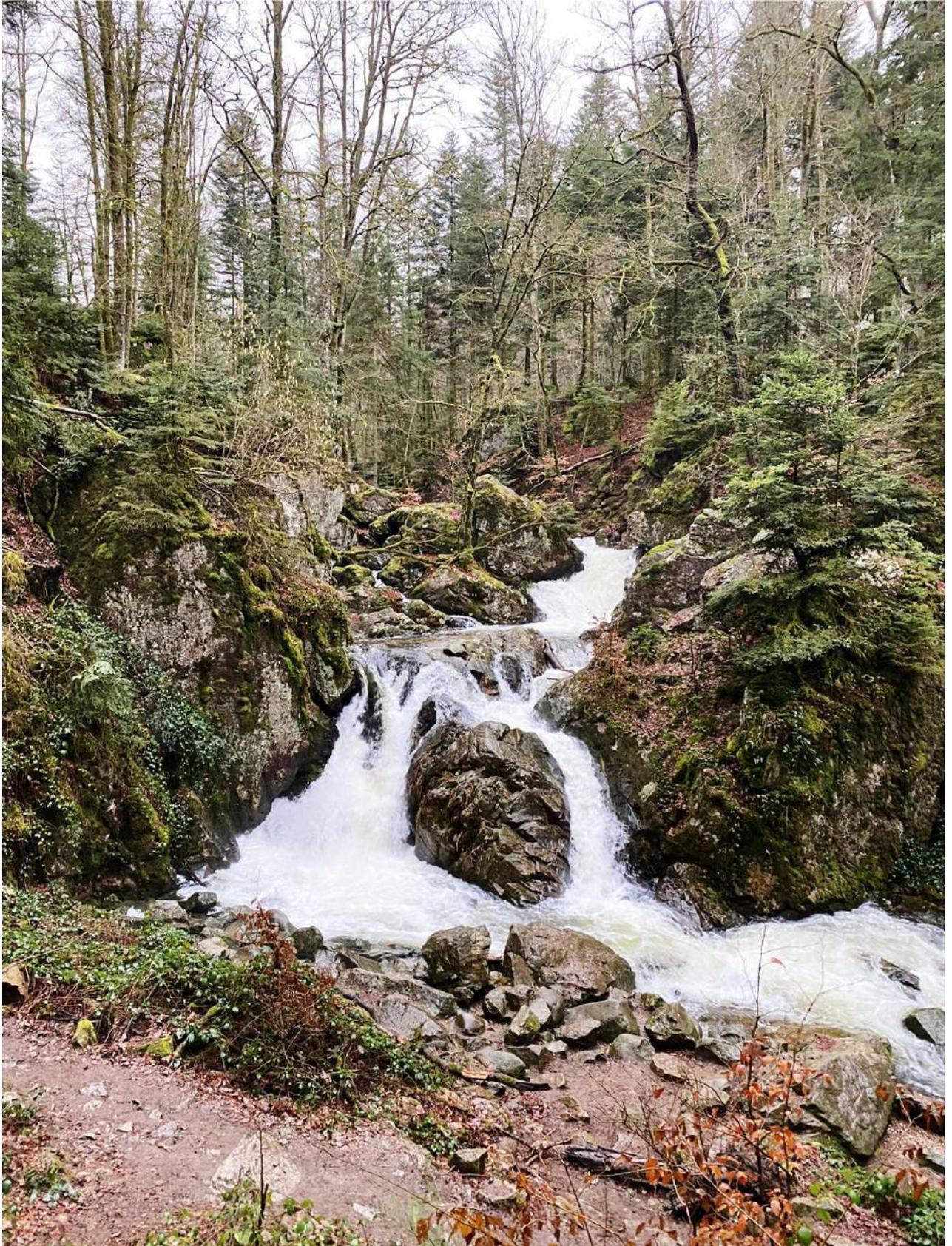


## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2021

<b>FEVRIER</b>		
<b>MARS</b>		
<b>AVRIL</b>		
<b>MAI</b>	08 <i>A définir</i>	Comémoration de la victoire du 8 mai 1945 Groupement d'achat de fleurs et plants maraîchers bios organisé par l'Association Familiale
	30	Fête des mères
<b>JUIN</b>	<i>A définir</i> 13 <i>A définir</i> 21 <i>A définir</i>	Après-midi festif pour les enfants par l'Association Familiale Rallye Vosges Grand-Est Feux de Saint-Jean et repas organisés par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Fête de la musique Fête de l'école
<b>JUILLET</b>	18	Fête du pain aux fruits et de l'artisanat organisée par l'Amicale Laïque
<b>AOUT</b>	15-16 22 <i>A définir</i>	Balade gourmande par l'association Les Raisins Vide-greniers organisé par l'Association Familiale Marche Gourmande par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
<b>SEPTEMBRE</b>		
<b>OCTOBRE</b>	<i>A définir</i>	Sortie Europa Park par l'Association Familiale
<b>NOVEMBRE</b>	<i>A définir</i> 11	Repas des aînés par l'Association Familiale Comémoration de l'armistice 2018
<b>DECEMBRE</b>	03 <i>A définir</i> 05 24	Fête de St Nicolas par l'Association Familiale Téléthon organisé par l'Amicale des Pompiers Repas des aînés proposé par la commune Visite du Père Noël aux Anciens par l'Amicale Laïque
<b>JANVIER 2022</b>	<i>A définir</i>	Assemblée Générale de l'Association Familiale

\* A définir : Première édition du pique-nique de Todas

Calendrier défini dans les conditions actuelles. Il va s'enrichir et se préciser au fur et à mesure des jours meilleurs



PETITE CASCADE EN FEVRIER 2021